

VILLE DE LAC-SERGENT

PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

Chers sergentois, chères sergentoises,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget municipal 2015, le deuxième du présent mandat et le neuvième de mon administration.

L'an dernier, nous avons dégagé un surplus de 198 836 \$, nous laissant un surplus accumulé non affecté de 296 551\$, auquel s'ajoute un surplus accumulé affecté dont le fonds de parc était de 170 399 \$.

Ces surplus ont facilité notre tâche et permis d'effectuer le financement temporaire des travaux de construction de l'Hôtel de ville et du parc en plus de l'étude de caractérisation des sols pour l'égout collecteur et l'achat et l'aménagement des containers semi enfouis pour les matières résiduelles au chemin des Hêtres; des dépenses en immobilisations qui atteignent près de 825 000 \$.

Parlons d'abord de l'Hôtel de Ville. Nous avons reçu des citoyens un mandat de procéder à sa construction en utilisant des surplus pour un montant de 100 000 \$ auxquels se sont ajoutés 20 000 \$ et 10 000 \$, produits de taxes spéciales des années 2013 et 2014. Pour la différence, les citoyens avaient approuvé un règlement d'emprunt de 400 000 \$. Entretemps, nos démarches en vue d'obtenir de l'aide financière ont été couronnées de succès. En effet, le Gouvernement du Québec nous a informés qu'il prendrait à sa charge une somme de 296 800 \$ sur l'emprunt de 400 000 \$, ne laissant à la ville que l'assumption du solde de l'emprunt, soit 103,200 \$. Le défi suivant était donc de réaliser le projet sans dépassement de coûts. Ce qui a été fait. Aussi, compte tenu des surplus accumulés, j'annonce que nous n'aurons pas besoin d'emprunter ce 103 200 \$ et que nous le paieront comptant, sans que cela n'affecte le fardeau fiscal des citoyens en 2015.

Voici donc les faits saillants de ce budget :

Concernant notre personnel permanent, traditionnellement la hausse salariale était de 2%. Même si depuis quelques années, nous y avons ajouté progressivement une contribution qui atteint maintenant 6 % du salaire à leur Régime volontaire d'épargne-retraite, il n'y avait pas d'avancement d'échelons qui permet d'augmenter le salaire en fonction de l'accroissement de l'expérience et de l'ancienneté. Ainsi, on me permettra de souligner la stabilité de notre personnel : notre directrice générale et notre inspecteur étant à notre emploi depuis respectivement 7 et 6 ans. Pour mémoire, de 1998 à 2008, nous avons connu un inspecteur à tous les deux ans. Nous proposons donc de hausser en 2015 ces salaires, en plus d'un 2 % pour le coût de la vie, d'un 2 % supplémentaire. Cette initiative saura garder notre échelle salariale concurrentielle, tout en gardant à l'esprit que cela coûte moins cher que de remplacer les titulaires de ces fonctions importantes pour notre municipalité.

Nous avons également prévu l'embauche d'un inspecteur adjoint pour une durée de trente semaines et d'une réceptionniste et aide-comptable en mesure de dégager notre directrice générale pendant douze heures par semaine en moyenne.

Quant aux élus, nous avons présenté un projet de règlement afin de modifier la structure de la rémunération. Ainsi, nous avons prévu, afin de stimuler la présence aux réunions, que chaque élu touchera un jeton de présence de 120 \$ par réunion jusqu'à concurrence de 2 040 \$ par année pour douze réunions régulières et cinq réunions spéciales.

Pour le maire, on entend régulièrement les ténors syndicaux exiger que les élus contribuent à 50 % de leur fonds de pension. Cette contribution est actuellement de 21 %. Si cela peut sembler logique et concordant pour les élus des grandes villes qui touchent des salaires appréciables, cela sonne le glas des salaires de misère versés aux élus des petites villes où ces fonctions s'apparentent davantage à du bénévolat. Aussi, la tâche de maire de Ville de Lac-Sergent implique une charge de travail moyenne de 15 heures par semaine. Nous avons donc établi qu'un salaire de 20 \$/heure ne serait pas déraisonnable. Aussi, après déduction de la rémunération provenant de la MRC, ce taux fixe le salaire du maire qui passera donc de 9 477 \$ à 12 540 \$.

Pour les conseillers, le salaire passe de 3 191 \$ à 3 501 \$, cela incluant, comme le maire, les jetons de présence.

Toutefois, il reste un déséquilibre qu'il faudra compenser éventuellement entre les conseillers qui ont accepté des responsabilités sectorielles tels les loisirs, les travaux publics, les matières résiduelles ou l'urbanisme pour nommer que celles-là, et ceux qui n'ont aucune autre responsabilité que celle d'assister aux réunions du Conseil. Pour ces derniers, le salaire représente environ 85 \$ l'heure, et ce, s'ils assistent à toutes les réunions, ordinaires ou spéciales du Conseil. Ce qui est loin d'être le cas, notamment pour l'un d'eux qui n'a assisté en 2014 à aucune des six séances spéciales et à 9 des 12 séances ordinaires.

Nous supporterons comme les années passées, nos organismes municipaux. Ainsi, l'Association nautique recevra une subvention de 30 000 \$, le même montant qu'en 2014. Nous avons également ajouté un budget de 4 500 \$ pour offrir à nouveau des feux d'artifice pour le début de l'été. L'APPELS recevra une subvention de 8 000 \$, la même qu'en 2014. Quant à la Chapelle, nous maintenons notre appui à la hauteur de 3 000 \$ comme l'an dernier. Enfin, nous maintiendrons notre aide à la CAPSA pour une somme de 500 \$ et à la Société de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf pour 2 094 \$.

Enfin, nous sommes d'accord pour accorder une subvention pouvant atteindre 5 000 \$ payable sur deux ans à l'Association des propriétaires du Chemin des Hêtres pour la construction d'un abribus pour la quinzaine d'enfants qui se rendent quotidiennement à l'école.

Nous avons signé récemment une entente avec le Club motoneige Saint-Raymond pour la piste de contournement du lac Sergent et accorderons en 2015 une subvention à cet organisme de 2 175 \$.

Du côté des loisirs, nous avons augmenté de 1 500 \$ le remboursement des activités de loisirs aux citoyens, qui passe de 2500 \$ à 4 000 \$, tandis que nous avons prévu une somme de 1 000 \$ pour le nouveau projet de bibliothèque.

En 2013, nous avons accepté la demande de citoyens dont la résidence est construite sur des chemins privés afin que la Ville prenne en charge le déneigement de ces chemins tel que le permet l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Nous avons budgété pour cette initiative une somme de 10 000 \$ en 2013, 14 000 \$ en 2014. Nous la fixons à 12 000 \$ en 2015. Rappelons que ce programme est balisé pour que la Ville ne rembourse pas plus par mètre déneigé que ce qu'elle dépense pour les chemins publics. Deux entités se sont prévaluées de ce programme, l'Association des propriétaires du Chemin des Hêtres et la fiducie du Chemin de la colonie. Par contre, nous avons choisi de reporter à plus tard toutes les demandes de contribution municipale à l'entretien général de ces chemins.

En matière d'environnement, nous poursuivons notre projet de construction d'un égout collecteur. Nous avons reçu récemment du Ministère de l'environnement, les Objectifs environnementaux de rejet (OER) que devra respecter la future usine de traitement des eaux usées. Nous avons procédé à la création d'une réserve foncière pour l'implantation de ladite usine et recevrons sous peu les résultats de l'étude de caractérisation des sols. Dans les prochaines phases d'ici le mois de mars, nous procéderons à

l'engagement d'un chargé de projet et à l'appel d'offres pour les services professionnels en vue de la confection des plans et devis préliminaires.

Nous avons également prélevé sur nos surplus une somme de 10 000 \$ en vue de réaliser le projet soumis par l'APPELS pour la pose d'une toile géotextile dans le bassin de jeux dans le lac en face du Club Nautique.

Afin de manifester nos préoccupations environnementales, nous avons déjà annoncé l'augmentation du balisage du lac pour inciter les conducteurs d'embarcation à moteur de maintenir une vitesse maximale de 10 km./h. dans les trente mètres de la rive.

Nous améliorerons la descente à bateau en installant d'autres sections en acier galvanisé afin d'aider ceux dont le véhicule ne possède pas une puissance importante pour sortir le bateau de l'eau, notamment par ou suite à du temps pluvieux.

De plus, nous modifierons la culture du Conseil en le transformant en conseil sans papier, tandis que le Jaseur continuera d'être publié deux fois l'an.

Quant aux autres dépenses, nous avons budgété les sommes suivantes :

Police :	94 364 \$
Pompiers :	54 010 \$
Matières résiduelles :	47 985 \$
Éclairage :	10 000 \$
Déneigement :	101 941 \$
MRC :	59 729 \$

Le Plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 1 327 300 \$ en 2015, 1 385 332 \$ en 2015 et 1 469 261 \$ en 2016 dont l'essentiel (3 600 000 \$) est consacré au projet d'égout collecteur.

C'est donc un total de dépenses de 1 081 500 \$, comparativement à 1 094 743 \$ en 2014, que nous devrons donc financer.

LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 33 775 \$ plus 135 254 \$ provenant du programme de remboursement de la taxe d'accise alors que nous affecterons à partir du surplus accumulé non affecté, la somme de 11 495 \$ notamment pour la toile géotextile, et 20 000 \$ provenant du fonds de parc pour terminer l'aménagement du parc.

Conséquemment, les taxes de services s'établiront pour 2015 ainsi:

- Ordures :	117,00 \$ en hausse de 5,50 \$;
- Éclairage de rues :	21 \$ en hausse de 3\$;
- Déneigement :	213 \$ en baisse de 5 \$;
- Loisirs :	73,00 \$ en hausse de 2,50 \$;
- Service d'évaluation :	34,00 \$ sans hausse.
- Hôtel de ville :	La taxe de 22,50 \$ en 2014 est abolie en 2015.
TOTAL :	458,00 \$ en baisse de 16,50 \$.

J'ajoute toutefois que les propriétaires qui possèdent une fosse septique (à distinguer de la fosse de rétention) et qui doivent la faire vidanger à tous les 2 ou 4 ans, selon leur statut de résident permanent ou non, verront désormais leurs coûts de vidange inclus dans leur facture de taxes. Cette taxe de service sera de 64 \$ pour les résidents permanents et de 32 \$ pour les non-permanents. La raison de cette modification tient au fait que la Régie procède à ces vidanges et facture la Ville qui doit, à son tour, percevoir les sommes de chacun des propriétaires. Cette façon de faire entraîne des énergies de la part de notre personnel et des délais dans les paiements. Ainsi, comme l'ont fait la plupart des municipalités de la MRC, en l'intégrant au compte de taxe, la perception en sera facilitée et il n'en coûtera pas plus cher au citoyen qui doit, de toute façon assumer, ces coûts.

Le taux de la taxe foncière était de 0,465 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2014. J'annonce qu'elle sera augmentée d'une demie cent pour s'établir à 0,47 en 2015, soit une hausse d'un peu moins d'un pourcent (1 %). La hausse de notre valeur foncière imposable qui augmente de 106 129 300 \$ à 108 753 300 \$ en 2015 a naturellement facilité les choses.

Ainsi, pour la plupart des propriétaires, en ne tenant pas compte de la taxe sur la vidange des fosses septiques, il en résultera une légère baisse de leur compte de taxes en 2015.

Le propriétaire d'une maison de 100 000 \$ verra son compte de taxes passer de 940 \$ à 928 \$.

Pour la maison de 200 000 \$, le compte sera de 1 398 \$, en baisse de 7 \$.

Pour la maison de valeur moyenne de 273 109 \$, le compte sera de 1 742 \$ en baisse de 2 \$.

Les taxes de service rapporteront donc 224 740 \$ et la taxe foncière, 512 641 \$.

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 081 500 \$ en revenus et en dépenses que je vous présente.

Enfin, comme mesure comparative, on peut évaluer ce qu'il en coûte en taxes pour une maison d'une valeur moyenne de 273 109 \$ à Lac-Sergent et au lac Sept-Iles, à Saint-Raymond, dont les services reçus sont à peu près équivalents. Le compte de taxes en 2015 pour celle de Lac-Sergent est de 1 806 \$ (1 742 \$ plus 64 \$ pour la vidange de fosse septique) et en 2014, de 2 773,06 \$ pour celle du lac Sept-Iles. On peut même envisager qu'il en coûtera moins cher à Lac-Sergent même avec l'ajout de l'égout collecteur qu'au lac Sept-Iles.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire

15 décembre 2014.